

L'Echo des Relais

Edito

Dans ce numéro :

- Edito 1
- Dossier : Fiche PMI
l'accueil des stagiaires 2
- Dossier : les colères 4
- Zoom sur l'activité de
RAM en images
Interview de Svetlana 6
- Quelques jeux 7
- A vos agendas
Une recette 8

Nous vivons actuellement une conjoncture très particulière et incon nue de nous tous, mais nous entrons progressivement dans la période du déconfinement.

A ce jour, la situation est plutôt rassurante mais il nous faudra rester vigilants et prudents. C'est pourquoi, après réflexion, pour la sécurité des enfants et de nos assistantes mater nelles, nous avons décidé de ne pas reprendre les animations, et ce, jus qu'à la fin de cette année scolaire.

Vos animatrices continueront à être près de vous par des mails, des ap pels ou des visio-conférences, et je ne doute pas qu'elles sauront vous apporter idées et réconfort et vous offrir un service adapté à cette nou velle situation. Je les remercie vive ment pour l'énergie et l'ingéniosité qu'elles ont déployées durant ces dernières semaines.

L'été arrive, profitons-en pour redécouvrir notre beau pays et nos ré gions, continuons à construire des projets, créons de nouvelles fa-

çons de faire, de communiquer, d'être ensemble et imaginons une rentrée riche et animée !

Portez-vous bien.

Mme Anita Benier – Vice-président en charge des RAM

ZOOM SUR... LA REPRISE

Les animations au RAM vont reprendre à la rentrée du mois de septembre pour permettre à tous et à toutes de prendre ses marques compte tenu la situation sanitaire existante ...

Mais en attendant, nous vous proposerons des petits temps de contes en visio , des idées ludiques chaque jour et aussi d'autres propositions, selon vos besoins et envies !

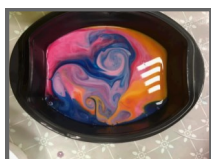
CONTACTS

Relais Assistantes Maternelles des Champs d'Eau Ré
61 rue de la Planche 45130 Baccon
ram.champsdeure@ccterresduvalde Loire.fr
02.38.80.70.76 / 06.25.02.58.99 / 06.82.92.95.91

Relais Assistantes Maternelles du Chant des Mauves
29 place Roger Gauthier (La Nivelle) 45130 Meung-sur-Loire
ram.chantdesmauves@ccterresduvalde Loire.fr
02.38.44.36.44 / 06.43.30.32.27

SITE WEB

Rejoignez-nous sur le site des RAM :
[https://www.ccterresduvalde Loire.fr/
listes/petite-enfance/](https://www.ccterresduvalde Loire.fr/listes/petite-enfance/)



Dossier

Nous vous proposons ce dossier concernant **L'Accueil des stagiaires au domicile de l'assistant maternel**. Il contient la fiche du Conseil Départemental du Loiret et les documents à transmettre à la PMI dans le cas d'un accueil de stagiaire.



L'accueil d'un stagiaire au domicile de l'assistant maternel (mars 2019)

Dans le cadre de son activité professionnelle, l'assistant maternel qu'il exerce à son domicile ou en MAM, peut être sollicité afin d'accueillir un stagiaire.

Si cette pratique est autorisée, elle est néanmoins soumise à condition et cette décision relève de la responsabilité de l'assistant maternel.

⇒ L'autorisation n'est pas du ressort des services de PMI. Néanmoins, l'assistant maternel (AM) doit les en informer avant le début du stage (coupon ci-joint) et leur transmettre l'ensemble des documents demandés.

⇒ Le stagiaire ne peut avoir qu'un rôle d'observation ;

Il ne peut intervenir seul auprès des enfants (jeux, repas, promenade...).

Les soins corporels prodigués à l'enfant (toilette, change, passage aux toilettes...) restent du seul ressort de l'assistant maternel.

⇒ L'assistant maternel encadrant un stagiaire dans le cadre du CAP AEPE, doit être agréé et assurer l'accueil des enfants depuis au moins 5 ans.

⇒ Il doit également avoir réalisé sa formation obligatoire dans sa totalité (120 heures) et avoir validé l'épreuve EP1 du CAP petite enfance,

Ou détenir les unités U1 et U3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance,

Ou enfin être titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou tout autre diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

Concernant les autres stages (hors CAP AEPE), les stagiaires peuvent être encadrés par un assistant maternel ne répondant pas aux conditions ci-dessus.

⇒ Une convention de stage (établie par l'école ou le centre de formation) doit être signée entre l'assistant maternel, le stagiaire (ou ses représentants légaux) et l'établissement de ce dernier.

⇒ Les parents/employeurs doivent être informés au préalable de l'accueil du stagiaire et donner leur accord par écrit (coupon ci-joint).

⇒ Le stagiaire doit fournir à l'AM un certificat médical précisant qu'il est à jour de ses vaccinations obligatoires (document ci-joint), de même qu'une copie de sa couverture responsabilité civile.

⇒ La couverture responsabilité civile professionnelle de l'assistant maternel doit prévoir le cas de la présence de stagiaire.

⇒ Dans le cas d'un stagiaire majeur, le casier judiciaire n°2 sera sollicité par les services de PMI (document ci-joint à compléter).

⇒ A noter que dans le cadre de l'exercice en MAM, l'accueil d'un seul stagiaire est autorisé.

Marina NISOLE
Responsable de l'Accueil individuel du
jeune enfant

Documents à transmettre à la PMI lors de l'accueil d'un stagiaire

Loiret
Le Département

**Document à compléter pour la demande
d'extrait de casier judiciaire n°2**
(A compléter par la personne concernée par la demande)

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, la réglementation nous fait l'obligation de demander le bulletin n°2 de votre casier judiciaire.

Conformément à l'article L421-3alinéa 6 du CASF, le service de PMI sollicitera directement un extrait du bulletin n°2 du casier judiciaire pour vous-même ainsi que pour tous les majeurs vivant à votre domicile à l'exception des majeurs accueillis en application d'une mesure d'aide sociale à l'enfance.

Afin d'obtenir ce bulletin n°2, je vous remercie de nous retourner ce document complété avec votre dossier de demande d'agrément et une copie de votre carte d'identité.

NOM (suivi s'il y a lieu du nom d'épouse) :
Prénoms :
Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :
⇒ commune
⇒ département.....
⇒ pays

Nom et prénom de votre père :
Nom et prénom de votre mère :

Date :
Nom et Prénom :
Signature :

Ce bulletin ne peut être délivré qu'à certaines administrations pour des motifs précis (par exemple, pour accéder à un emploi en contact avec des mineurs).

Loiret
Le Département

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Docteur

Certifie que :

Nom : Prénom :
Nom de Jeune Fille :
Né(e) le/...../.....

Est en capacité de travailler auprès de jeunes enfants (lors d'un stage chez un assistant maternel).

A répondu aux obligations vaccinales.
Les vaccinations contre l'hépatite B, la coqueluche, l'hépatite A, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle et la grippe sont conseillées.

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre pour valoir ce que de droit.

A , le

Cachet du médecin Signature :

Loiret
Le Département

Monsieur et/ou Madame : ;
Parent(s) de : ;
Autorise(nt) la présence du stagiaire : ;
Auprès de l'assistant maternel :
du au

L'objectif de ce stage est l'observation des pratiques du métier d'assistant maternel. Certains gestes pourront être réalisés sous la responsabilité et en présence de l'assistant maternel (jeux, activités, repas, promenades...), à l'exclusion des soins corporels prodigués aux enfants.

à , le
Signature :

Tous les parents doivent être d'accord.

Tous ces documents sont à votre disposition au RAM sur demande.

Dossier : « Les Colères »

Pour le jeune enfant, gérer la colère ne va pas de soi. L'adulte (parent ou professionnel) l'accompagne dans l'expression de cette émotion.

L'émotion c'est quelque chose que l'enfant subit. Contrôler ses émotions nécessite un apprentissage, cela prend du temps et ne garantit en rien une vie entière sans colères... Le vécu d'une émotion est très personnelle, elle vient du plus profond de nous-même. Cela passe par le corps, nous pouvons être submergés physiquement par la joie ou la colère. La colère peut s'exprimer en réponse à une situation frustrante par exemple. Parfois, les crises de colère peuvent surgir à des moments anodins où ni l'adulte ni parfois l'enfant lui-même ne comprennent le lien de cause à effet entre la situation vécue et l'émotion qu'elle déclenche. Dans ces situations, l'adulte est souvent démuni.

Les crises de colère font partie du développement normal de l'enfant, particulièrement à l'âge où celui-ci commence à développer son autonomie, soit à partir de 18 mois.



Il n'y a pas de bonne ou de mauvaises émotions, elles participent toutes à la construction d'une personnalité. La colère est aussi importante que les autres. Elle permet l'affirmation de soi. Par exemple, l'enfant qui se prend un coup au parc par un autre enfant exprimera sa colère en disant : « Tu n'as pas le droit de me taper, de me faire mal... je ne suis pas content ! » Cette affirmation permet à l'enfant de s'exprimer et d'être entendu.

Colère et agressivité peuvent être liées. L'agressivité, c'est une énergie, une action qui est déclenchée par une émotion comme la colère. La ressentir peut entraîner le déclenchement de l'agressivité de l'enfant. Les coups, les morsures, les cris, les hurlements sont les manifestations principales d'agressivité chez lui. Il peut également retourner l'agressivité contre lui-même en se faisant mal. La confusion entre colère et agressivité est très fréquente. Cela amène à percevoir la colère comme une émotion négative alors que c'est l'acte agressif qui l'est.

La colère est une émotion saine : son expression permet d'abaisser les tensions, un retour au calme. Il est rassurant et déculpabilisant pour les enfants de comprendre que ressentir de la colère est normal en revanche il est important de lui signifier qu'on n'a pas le droit de taper, mordre, pousser....



Face à des situations de crises de colère, l'assistante maternelle est une référence pour l'enfant en termes de cadre et de limites. Elle rassure l'enfant sur la gestion des émotions en mettant des mots sur ce qu'il vit. De plus elle est partenaire pour échanger avec les parents et construire un discours rassurant, sécurisant pour l'enfant.

Postures professionnelles :

- **Rester calme** : ne pas répondre à la colère par sa propre colère.
- **Ne pas mettre l'enfant en retrait** lorsqu'il fait une crise de colère, car cela pourrait l'angoisser. Restez dans son champ de vision, car il est probablement aussi bouleversé que vous par ses propres réactions.
- **Engager le dialogue** avec l'enfant dès qu'il est réceptif
- **Mettre des mots** sur ce qu'il ressent, demander à l'enfant d'expliquer ce qui s'est passé (s'il peut verbaliser)
- **Déculpabiliser**, tout en donnant le cadre : « tu as le droit d'être en colère, mais il est interdit de taper... »
- **Montrer à l'enfant** que vous n'êtes pas ou plus fâchée après la crise – il se sentira rassuré. Cela évite de l'enfermer dans une identité « d'enfant colérique »
- Exprimer votre **confiance en lui**, en sa capacité de grandir, de changer.

Face aux parents :

- **Ne pas limiter les transmissions** du soir à ces moments difficiles (voir les réserver à une communication par SMS par exemple et le soir : partager les moments positifs)
- **Expliquer, rassurer** les parents sur la colère de leur enfant (ce qui donne un positionnement professionnel); dédramatiser, donner vos « petits trucs », vos pistes
- **Construire** un dialogue, un échange constructif sans jugement.

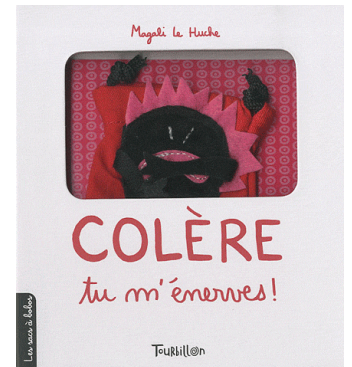
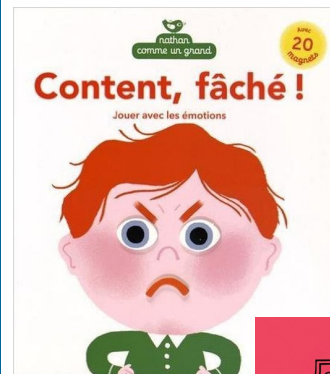
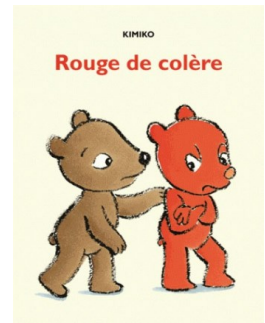
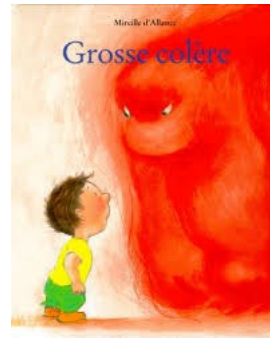


Dossier (suite): « Les Colères »

Quelques idées de lectures :

Outils aidant à l'expression, la canalisation de la colère :

- Le **dessin** peut venir exprimer ce qui se passe chez l'enfant à l'intérieur de lui.
- Le **jeu** permet d'exprimer ses émotions, de les évacuer ; il met en scène des expériences vécues (une poupée est grondée par l'enfant après avoir fait une bêtise alors qu'il s'est fait grondé lui-même...). L'imitation dans le jeu permet la compréhension et l'intériorisation de l'interdit.
- La **lecture** de livres aux enfants qui abordent le sujet. Cela permet à l'enfant d'élaborer le sujet tout en gardant une distance.
- **L'activité physique** permet d'évacuer, de diminuer les tensions : les enfants ont besoin de courir, sauter, se dépenser, se défouler.
- **Le respect du rythme** de l'enfant est important : l'enfant qui a faim, qui a sommeil a plus de mal à gérer ses émotions.
- **Verbaliser** à l'enfant ce qui se passe, pourquoi ces règles, ces interdits.
- **Prévenir l'enfant** d'un changement pour qu'il ne soit pas surpris (« tu fais encore trois tours de manège puis nous rentrons déjeuner »). L'enfant maîtrisant les événements appréhende mieux ses émotions.



Le coussin de la colère qu'on peut taper, mordre ou... câliner en fonctions de ses ressentis.



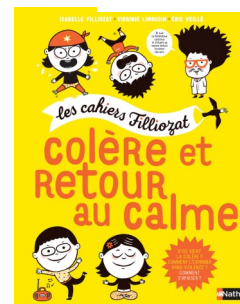
La boîte à colère

dans laquelle on peut jeter les papiers de journal qu'on vient de chiffonner / de déchirer...

Et aussi quelques vidéos :

Isabelle Filliozat : <https://www.youtube.com/watch?v=K6EVgWL04zQ>

Maison des Maternelles : <https://www.youtube.com/watch?v=G-UKwY5WgzI>





Interview : Svetlana

Svetlana,
Animatrice-responsable
de RAM, Meung-sur-Loire

Mai 2020, n°26

D'où vous vient ce joli prénom ?

Mon prénom est d'origine russe, très courant en Russie et dans l'ancienne URSS, il s'écrit en russe Светлана et signifie « claire »

Quel parcours pro vous a mené jusqu'au RAM ?

Ma formation d'origine est « éducatrice d'école maternelle » (diplôme ukrainien), j'ai travaillé quelques années dans un jardin d'enfants à Kiev. Puis, en arrivant en France en 1995 (je me suis concentrée tout d'abord sur l'apprentissage de la langue française), j'ai travaillé dans les Centres de Loisirs et crèches parentales avant de repasser le diplôme d'éducatrice de jeunes enfants obtenu en 2002. Ensuite, j'ai travaillé dans un IME (institut Médico Educatif), dans une MECS (Maison d'Enfants à Ca-

ractère Social), puis dans une crèche parentale en remplacement de la directrice. Toutes ces expériences aussi variées qu'enrichissantes m'ont menées en 2007 sur mon poste actuel de responsable de RAM à Meung-sur-Loire.

Qu'est ce que vous aimez dans votre métier ?

Dans le métier d'éducatrice de jeunes enfants, j'aime le contact avec les enfants et les familles, j'aime l'idée d'apporter un grain de sable aussi petit qu'il soit dans la construction d'un être humain, dans une relation d'enfant au monde, sa famille. Dans mon poste de responsable de RAM j'aime absolument tout : la relation avec les assistantes maternelles, les enfants, les familles, mes collègues bien entendu ; j'aime imaginer et faire vivre les projets ; raconter des histoires ; proposer des idées et constater que « ça prend » ou de revoir ce que je propose pour ajuster... C'est vraiment le poste qui me correspond

le mieux parmi ceux que j'ai déjà expérimentés.

D'après vous, qu'est ce qui influence votre façon d'exercer votre métier (exemple : culture, maternité...)

Ce qui influence ma façon d'exercer ? Je pense que c'est un peu de tout : évidemment ma culture, mon histoire personnelle, les histoires que j'ai entendues étant petite, les expériences vécues ; la maternité également a modifié ma manière de voir les choses, le fait d'être une maman m'a apporté plus de compréhension je pense, me permet d'être un peu moins « rapide » dans mes jugements ; bien entendu les personnes avec qui je travaille influencent ma manière de travailler (les assistantes maternelles, les collègues) : j'apprends tout le temps et j'essaie d'adapter ma façon

de faire, ce qui n'est pas toujours facile lorsque le caractère est déjà formé....

Et alors, il y a une vie après le Ram ? (passions, sports etc...)

Ma vie après le RAM, comme pour beaucoup de mamans peut-être tourne pas mal autour de ma fille de 9 ans (qui a de nombreuses activités). Mais j'aime beaucoup marcher dans la nature je pratique la gymnastique Pilates et un peu de Yoga pour ma santé, j'adore lire, écouter la musique, cuisiner et tout simplement passer du temps avec ma famille, mes amis.

Interview menée par Leila (Le Bardon). Merci à



La vie des RAM...

Le RAM en images



Visite de la chèvrerie, Lailly-en-Val (10 avril 2020)



Conférence « Motricité libre », Meung-sur-Loire (6 février 2020)



Galette au Champgarnier, Meung-sur-Loire (7 janvier 2020)

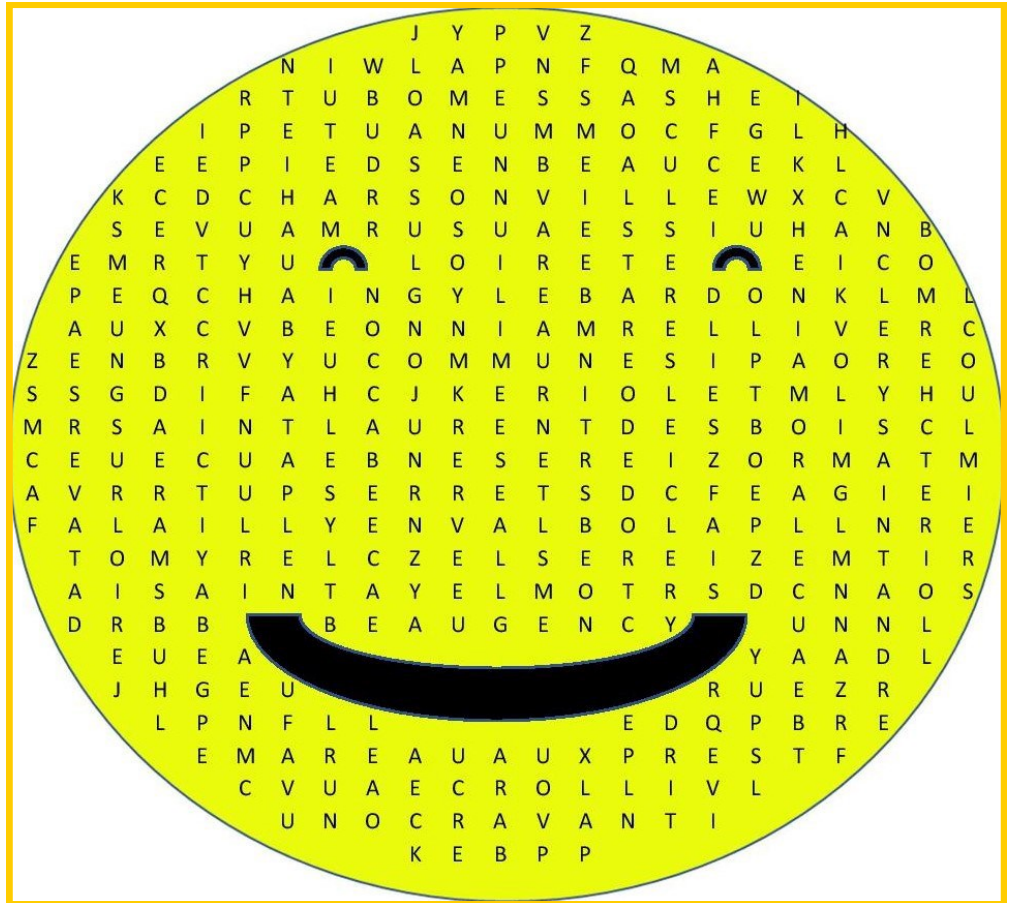
Un grand merci à Agnès, Anne-Céline, Christelle, Emilie, Karine V, Isabelle K, Leila, Nathalie L, et Valérie pour leur participation à l'écriture de ce journal.

Voici quelques jeux pour patienter et ne pas laisser les pages des plannings vides...

Des mots mêlés pour retrouver tous les lieux de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;-)

Mots à retrouver :

Baccon
 Baule
 Beauce- la- Romaine
 Beaugency
 Binas
 Chaingy
 Charsonville
 Cléry- Saint- André
 Communauté
 Communes
 Coulmiers
 Cravant
 Dry
 Epieds- en- Beauce
 Huisseau- sur- Mauves
 Lailly- en- val
 Le Bardon
 Loir-et-Cher
 Loire
 Loiret
 Mareau- aux -Prés
 Messas
 Meung- sur- loire
 Mézières- Lez- Cléry
 Rozières-en Beauce
 Saint-Ay
 Saint-Laurent-des-Bois
 Tavers
 Terres
 Val
 Villermain



Quiz sur la discrétion professionnelle

- 1) L'obligation de discrétion professionnelle s'applique uniquement à l'assistante maternelle.
 Vrai Faux
- 2) Le non-respect de l'obligation de discrétion peut justifier d'une rupture de contrat.
 Vrai Faux
- 3) Le non-respect de l'obligation de discrétion peut être considéré comme une faute grave.
 Vrai Faux
- 4) Il n'y a pas de dérogation à la discrétion professionnelle.

Réponses du quiz sur la discrétion professionnelle :

(1) faux => Cette obligation d'appliquer au quotidien, en tout lieu, à l'assistant maternel et à l'ensemble des membres de sa famille (conjoint, enfants...), Les parents employeurs se doivent également de respecter l'intimité familiale de leur salarié(e) en vertu de l'article 9 du code civil garantis- sant à chacun le droit au respect de sa vie privée.
 (2) vrai (3) vrai => La révélation à un tiers d'informations recueillies au cours de son activité professionnelle, peut-être considérée comme une faute grave et justifier une rupture de contrat, sans délai de congé ou d'indemnité, ainsi qu'un retrait d'agrément. L'assistant maternel peut également être poursuivi pour atteinte au respect de la vie privée sur le fondement de l'article 9 du code civil et être condamné à verser des dommages et intérêts.
 (4) faux => Par dérogation à l'article 9 du Code civil et à l'obligation de discrétion professionnelle, l'assistant maternel est tenu, sous peine de sanc- tions pénales d'informer soit le médecin de PMI, soit le service d'Aide sociale à l'enfance, soit la justice, par le biais de la police, de la gendarmerie ou du Procureur de la République des mauvais traitements ou privations sur mineurs de quinze ans dont il aurait connaissance (Article 434-4 du Code pénal)

A vos agendas !!

MAI—JUN 2020

JUILLET 2020

AOUT 2020

Prochainement une édition spéciale, un numéro **Hors-série** du **journal de RAM** verra le jour.

Il s'intitulera « **La parole aux assistantes maternelles** ».

Vous pourrez partager dans ce numéro vos recettes, vos idées, vos lectures, vos sorties, vos pensées.... Bref, vous pourrez vous exprimer de toutes les manières possibles !

N'hésitez pas à contacter soit Edwige, soit Svetlana pour faire part de vos envies, vos idées !

Des **temps de lecture en visio** vont vous être proposés. Quelques histoires, quelques chansons avant le déjeuner... Nous reviendrons vers vous pour vous donner les points concrets d'organisation de ces temps.

Les **idées ludiques** vont continuer à vous être envoyées chaque jour par les animatrices des RAM de la CCTVL. N'hésitez pas à **partager vos idées** de lectures, bricolages, recettes

Vous les retrouverez sur la page web des RAM : <https://www.ccterresduvaldeloire.fr/idees-partagees/>

Mardi 30 juin réunion de préparation du **journal en visio** cette fois encore. De même : nous reviendrons vers vous pour vous préciser l'organisation.



Les vacances arrivent, alors les services RAM reprendront à la rentrée !

BONNES NOUVELLES !!

Le **spectacle de la Ferme Tiligolo** la Visite du **Musée des Beaux-Arts...** sont reportés à la rentrée.

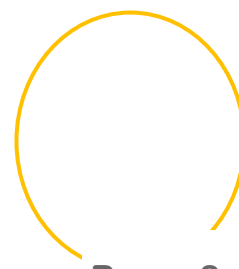
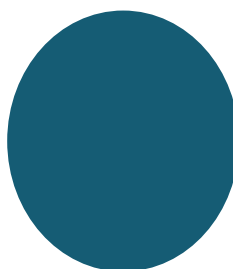
Et, bien sur, nous espérons que les animations du RAM reprendront, même si leur conditions d'accès seront peut-être à adapter !



Une petite recette...



Merci à Christine (Le Bardon)



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !

<https://www.ccterresduvaldeloire.fr/>

[listes/petite-enfance/](https://www.ccterresduvaldeloire.fr/listes/petite-enfance/)